

# Sainte-Croix



\*conseil communal

## PROCES-VERBAL

**Séance ordinaire  
du 13 décembre 2021**

**Présidence :** Mme Luzia Bernshaus  
**Secrétaire de séance :** Mme Mary-Claire André Mollet (secrétaire suppléante)  
**Secrétaire :** Mme Stéphanie Bassi (préparation de la séance et rédaction du PV)  
**Scrutateur-trice-s :** M. Mathieu Büchli, Mme Sonia Joseph

Le Conseil communal a été régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> novembre 2021 pour le

**lundi 13 décembre 2021 à 20h00**  
**à la salle communale**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Assermentation(s)
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2021
4. Communications du bureau du Conseil
5. Communications municipales

Rapports des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :

6. **No 21-17** Crédit d'étude pour la modernisation de la station d'épuration de la Villette
7. **No 21-18** Demande de crédit pour la rénovation des terrains du FC Sainte-Croix/La Sagne
8. **No 21-19** Demande de crédit pour la rénovation d'un appartement à la Rue du Collège 2
9. **No 21-20** Rapport-préavis pour la réponse à la « Motion proposant d'améliorer le congé paternité pour le personnel communal et la création d'un fonds de soutien aux entreprises de la Commune qui améliorent le congé paternité pour leurs employés »
10. **No 21-21** Rapport-préavis pour la réponse au postulat « Cartes journalières CFF de la Commune »
11. **No 21-22** Traitement de l'initiative communale « Pour un moratoire de 5 ans, reconductible pour 3 ans supplémentaires, sur l'installation d'éoliennes industrielles, par l'établissement de zones réservées, afin de préserver nos paysages, la biodiversité et notre santé »
12. **No 21-23** Crédits complémentaires 2021
13. **No 21-24** Fixation du plafond en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements
14. **Budget 2022**
15. Interpellations, propositions, questions

**Mme la Présidente** souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers et, après avoir imploré la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée, elle ouvre la séance du Conseil. Elle poursuit avec les nouvelles directives cantonales de protection : en raison de la situation sanitaire actuelle, le port du masque sera obligatoire durant la totalité de la séance et un plan de protection adéquat est organisé. Les personnes du public ainsi que les représentants de la presse qui assistent à cette séance doivent être munies du certificat COVID.

**M. Steve Benoit** demande que l'ordre du jour soit modifié en ajoutant un point pour son postulat.

**Mme la Présidente** l'informe que cette modification se fera après l'appel.

## **1. Appel**

### **Sont présentes et présents :**

M. le Syndic Cédric Roten, Mme la Municipale Rachel Gueissaz et MM. les Municipaux Sylvain Fasola, Yvan Pahud, Lionel-Numa Pesenti.

53 conseillères et conseillers sont présent-e-s

**Sont excusées :**

**Pour le PS-Les Verts :** Mme Stéphanie Bassi

**Pour les indépendants :** Mme Claudia Napoleone

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**Mme la Présidente** soumet au vote la modification de l'ordre du jour avec l'ajout du point 15 - Commission rapportant sur le postulat « Pour une redynamisation du centre du village et des commerces locaux » et renumérotation du point 16 - « Interpellation, propositions, questions », laquelle est acceptée à l'unanimité.

## **2. Assermentation(s)**

Pas d'assermentation.

## **3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2021**

**Mme la Présidente** ouvre la discussion sur le procès-verbal.

La parole ne semble pas être demandée ; la discussion est close.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## **4. Communications du bureau du Conseil**

**Mme la Présidente** informe l'Assemblée qu'à la majorité, le bureau a décidé la mise en place du vote électronique pour les séances du Conseil communal. Il sera introduit à la séance du mois de mars 2022. Il y a encore quelques interrogations sur la mise en place de ce nouveau système avant que cela soit opérationnel.

**Mme la Présidente** communique également qu'un atelier sur les finances animé par M. Jean-Michel Brandt pour les Conseillers communaux sera mis à l'ordre du jour du Conseil de mars.

## **5. Communications municipales**

Les communications municipales ont été transmises par écrit à tous les conseillères et conseillers.

### **1. Ressources humaines**

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

- Mme Claire Chabloz en qualité de technicienne au Bureau technique à 80% du 1er novembre au 31 décembre 2021 et chargée de projets au Service technique à 80% du 1er janvier au 30 juin 2022;
- Mme Lia Bahrami en qualité de technicienne au Bureau technique à 80%, avec effet au 1er avril 2022.

Nous souhaitons plein succès aux collaboratrices citées ci-avant dans leurs nouvelles fonctions.

La Municipalité a préavisé favorablement à la réduction du taux d'activité de :

- Mme Claire Wieland, collaboratrice au Bureau technique à 40%, avec effet au retour de son congé maternité.

La Municipalité a préavisé favorablement à l'augmentation du taux d'activité de :

- M. Alain Develey, collaborateur sécurité communale à 100%, avec effet au 1er janvier 2022;
- Mme Céline Fasola, collaboratrice au Bureau technique à 80%, avec effet au 1er janvier 2022.

La Municipalité a pris connaissance du désir de faire valoir son droit à la retraite de :

- M. Alain Péclard, aide concierge au Secteur des bâtiments, conciergerie, pour le 31 mai 2022.

Nous tenons à le remercier pour son travail et son dévouement en faveur de la collectivité durant toutes ces années et lui souhaitons une longue et agréable retraite.

Nous portons à votre connaissance que la collaboratrice et les collaborateurs ci-dessous se sont vu féliciter pour leur fidélité à l'Administration communale, soit :

M. Pascal Hinni pour 35 ans de service ; Mme Sophie Guinchard et M. Sylvain Frey pour 20 ans de services ; M. Dominique Cruchaud pour 10 ans de service.

Nous tenons à leur exprimer nos sincères remerciements pour leur travail et leur engagement auprès de notre institution.

## **2. Naturalisation**

Durant la période écoulée, nous avons traité :

7 demandes de naturalisation dont les origines sont française, kosovare, sénégalaise, espagnole et britannique.

De la mise en ligne d'A-Vaud-Test ([www.vd.ch/a-vaud-test](http://www.vd.ch/a-vaud-test)), un outil numérique permettant aux candidats à la naturalisation de s'entraîner en vue du test de connaissances élémentaires.

## **3. Commission de naturalisation**

Selon le contrat de législature 2021-2026, les partis ont désigné les membres de la commission de naturalisation qui est composée de : Mmes et MM. Noémie Augsburger (UDC et indépendants), Nicole Frossard et Olivier Guignard (PLR & Vert'libéraux), Eric Jutzet Bassi et Claude Michaud (PS - Les Vert·e·s). Représentants de la Municipalité : M. Cédric Roten, Syndic et Président de la commission et Mme Rachel Gueissaz, Municipale.

## **4. Réception des nouveaux habitants**

Dans le cadre de la réception des nouveaux habitants qui se sont installés sur la Commune, la Municipalité a décidé de changer le concept en les conviant un samedi pour un apéritif composé de produits du terroir, en les accueillant avec une animation musicale et en leur offrant le carnet de bons "Bienvenue chez vous". Cette dernière a été agendée le samedi 21 mai 2022 à l'Aula du Collège de la Gare. Cela permettra aux nouveaux habitants de venir en famille et de faire connaissance avec les représentants politiques de la commune, des églises et du SDIS.

## **5. Visites aux nonagénaires et aux centenaires de 2022**

En 2022, 15 citoyennes et citoyens fêteront leur 90ème anniversaire. En raison de la situation sanitaire, la traditionnelle visite d'une délégation municipale en début d'année ne pourra se faire sous sa forme habituelle. Un panier garni sera livré le jour de leur anniversaire, accompagné des vœux au nom des autorités et de la population toute entière. Les personnes atteignant l'âge de 100 ans, 1 citoyenne, recevra également, le jour de son anniversaire et si la situation sanitaire le permet, la visite des autorités, celle de la préfecture, ainsi qu'un présent. La doyenne de la commune, Mme Georgette Reichenbach fêtera l'année prochaine ses 105 ans.

## **6. Spartan Race**

Le 11 juin 2022, Sainte-Croix/Les Rasses accueillera la Spartan (initialement prévue en 2021 et annulée à cause du Covid-19), leader mondial des courses à obstacles (escalade, mur, filets, porté de sac de sable, etc.). Cette discipline à mi-chemin entre le Crossfit et le trail touche une large communauté de sportifs à travers le globe. Deux distances emblématiques seront mises en vedette, la Sprint sur un parcours d'env. 5 km composé de 20 obstacles et la Super sur un parcours d'env. 10 km comptant 25 obstacles. Une course spécialement conçue pour les enfants sera également proposée. Des bénévoles sont recherchés pour ce week-end, une séance d'information a été organisée afin d'expliquer aux diverse sociétés les possibilités offertes et les contreparties.

Pour plus d'informations <https://www.spartanrace.ch/fr/race/detail/7618/overview>.

## **7. Séance d'information publique ADNV**

Sur invitation de l'ADNV, des Communes de Sainte-Croix et Bullet s'est tenue le 4 novembre 2021, une séance publique d'information "Stratégie touristique du Balcon du Jura" qui a réuni une centaine de participants. Ce rendez-vous avait pour but de présenter la nouvelle organisation de l'ADNV, le plan de développement touristique 4 saisons et d'échanger sur le projet Masterplan. Les documents de cette séance sont disponibles à l'ADNV.

## **8. Musée Unique – Nouvelle maîtrise d'œuvre d'exécution**

Le bureau LVPH, concepteur initial du futur Musée unique, n'assurera pas la suite des études, ainsi que le suivi de ce chantier dans sa phase de réalisation. Cette décision, partagée par tous les partenaires, a été validée par la Municipalité et le bureau LVPH. Un appel d'offre sur invitation, comprenant la maîtrise d'œuvre d'exécution des travaux, a été lancé par le comité de pilotage (COPIL) du nouveau musée. Le chantier devra durer douze mois et le nouveau Musée Unique pourra ouvrir en 2023.

## **9. Construction nouvelle salle de gym de la Gare**

A ce jour, les travaux liés au terrassement sont terminés et le planning prévisionnel est tenu. Suite à la réception du rapport final établi par le bureau spécialisé De Cerenville géotechnique, nous sommes en

mesure de vous communiquer les chiffres suivants : 5'838 m<sup>3</sup> de matériaux ont été évacués du site alors que la projection théorique était de 5'615 m<sup>3</sup>. 2'690 m<sup>3</sup> non pollués ont été évacués auprès de la décharge communale, 2'286 m<sup>3</sup> de roche ont été valorisés, 808 m<sup>3</sup> de matériaux pollués ont été acheminés en décharge de type B et E ainsi qu'en centre de traitement et 54 m<sup>3</sup> d'enrobés évacués auprès d'une filière spécialisée.

Le volume théorique de matériaux pollués était estimé à 990 m<sup>3</sup> soit 182 m<sup>3</sup> de plus que le volume effectivement évacué. Comptablement, les volumes inférieurs de matériaux pollués sont compensés par la quantité supérieure du volume total évacué (+223 m<sup>3</sup>).

Au niveau financier, la Municipalité a privilégié des contrats forfaits avec lesquelles cela a été possible. Pour la partie « terrassement », un forfait a été négocié avec l'entreprise Francioli SA pour un montant de Chf 851'000.00, soit une moins-value de Chf 77'863,50 par rapport au budget initial.

#### **10. Réponse à la question de M. Olivier Troyon concernant la pose d'un miroir au carrefour de la Rue du Centre et de la Route Vers-chez-le-Gras à La Sagne**

La pose d'un miroir sur le domaine public est soumise à autorisation auprès de la direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).

La norme des professionnels de la route VSS 640 273a « conditions de visibilité dans les carrefours » précise au point 13.2, que les miroirs doivent être utilisés qu'en dernier recours et seulement à certaines conditions, dont la pose simultanée d'un signal STOP ou à la sortie d'accès privés. Tenant compte de ce qui précède, la Municipalité a décidé de ne pas entreprendre de modification de ce carrefour et ne va pas soumettre de demande auprès de la DGMR.

De plus, il est important de rappeler qu'un miroir routier ne permet en aucun cas d'estimer la vitesse des véhicules en approche, ni les distances. Un miroir est, par ailleurs, inopérant en cas de brouillard ou de gel.

#### **11. Réponse à M. Stéphane Mermod se rapportant à la charte des talus proposée par le Canton**

La Municipalité a pris la décision, lors de sa séance du 6 décembre 2021, de ratifier la charte proposée par le Conseil d'Etat. Pour rappel, l'engagement consiste à entretenir ses zones vertes de bord de route de manière écologique et différenciée. La charte comporte trois axes soit : renoncer à l'utilisation de tous types de produits phytosanitaires, préserver et promouvoir la biodiversité et lutter contre les plantes exotiques envahissantes et celles problématiques pour l'agriculture. Actuellement, nous tenons déjà compte d'une grande partie des points cités et cela ne va pas modifier sensiblement nos activités.

**Mme la Présidente** ouvre la discussion.

**M. Stéphane Mermod** remercie la Municipalité pour sa réponse concernant la « charte des talus ».

**M. Steve Benoit** souhaite connaître, au point 8 – Musée unique, les raisons du changement du bureau d'études.

**M. le Municipal Sylvain Fasola** répond que suite à des difficultés sur l'organisation du rendu de la 2ème phase, à savoir l'exécution des travaux, le calendrier qui était proposé par le bureau LVPH ne correspondait plus aux attentes du Copil, ce qui a mené à une discussion entre les 2 parties. La décision a été prise de mettre fin au mandat pour la suite. Un appel d'offres a été lancé.

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

#### **Rapports des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :**

##### **6. No 21-17 Crédit d'étude pour la modernisation de la station d'épuration de la Villette**

Le rapport de la commission est lu par M. Olivier **Troyon**, rapporteur.

*Citation*

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis municipal n°11-17 s'est réunie le mardi 16 novembre 2021 à la salle du Mont-des-Cerfs. Elle était composée de Mmes Nathalie Jaccard et Natacha Renevey, ainsi que

MM Sébastien Pavid, Jean-Samuel Py, remplaçant Thierry Luthringer, et du rapporteur soussigné, Olivier Troyon.

MM Jean-Claude Piguet et Dylan Breitler se sont excusés mais n'étaient pas remplacés.

MM Lionel-Numa Pesenti, Municipal, et Grégoire Wyss, Chef de service, étaient présents.

Nous les remercions de leur disponibilité, des compléments d'information qu'ils nous ont apportés ainsi que des réponses données à toutes nos questions.

Préambule :

Si la STEP n'est plus conforme aux normes de traitement des eaux usées actuelles, celle-ci n'est toutefois pas sous- dimensionnée.

En effet, prévue en 1972 pour 9'670 Equivalent Habitant (EH), à ce jour le traitement hydraulique a été fixé par la DGE à 9'000 Equivalent Habitant, soit légèrement inférieur à la capacité de la STEP actuelle.

Cette unité de « Equivalent habitant » tient compte des gros consommateurs, les industries notamment, c'est pourquoi ce chiffre est « gonflé » en rapport du nombre réel d'habitants des communes de Bullet et Sainte-Croix.

Par contre, c'est notamment la diminution de résidents depuis 1972 qui modère le surdimensionnement nécessaire au traitement d'un réseau de collecteurs malheureusement encore trop majoritairement unitaire aujourd'hui (eaux usées et eau claires mélangées dans un seul tuyau).

Ce crédit d'étude a pour but d'évaluer plusieurs volets visant à rechercher la meilleure option possible de traitement en rapport à l'investissement, les coûts de maintenance, le besoin de personnel, l'ampleur des constructions et de la possibilité de récupérer la majeure partie des infrastructures existantes.

Un audit de santé de la STEP et une étude préliminaire du réseau d'eaux récoltées a déjà été effectué dès 2016 et a permis d'établir le cahier des charges complexe du mandat d'études à financer par ce préavis. Jusqu'ici les travaux de recherche, calculs et rapports ont été financés par le biais du budget courant.

Technique :

Deux Volets sont traités dans le cadre de ce dossier. Les infrastructures actuelles et la technique.

L'audit a déjà ausculté la santé des constructions existantes et a déterminé que les bassins et les fosses pourront être réutilisés. Toutefois, les bétons étant très attaqués, ils ne pourront être assainis de façon superficielle.

En effet, les bétons affaiblis ont laissé apparents les fers qui inévitablement ont été attaqués. Cependant, la réparation est possible et évitera de nouvelles constructions importantes, une expansion sur la deuxième parcelle de la commune ou des friches sur ce site.

Il a été également mis en évidence que le système des déversoirs utilisé aujourd'hui pour alléger les surpressions des collecteurs et limiter le volume d'eau à traiter à la STEP lors de fortes précipitations n'est pas la meilleure des solutions. En effet, bien que ces eaux chargées soient très diluées elles sont rejetées directement à l'Arnon avec les matières moins solubles que l'on retrouve accrochées aux grilles de retenue posées à certains endroits du court d'eau.

La réaffectation d'un bassin existant en bassin d'eaux pluviales devrait permettre de récolter ce surplus d'eau qui sera toujours redonné à l'Arnon mais après une période de décantation des matières. Cela améliorera considérablement la qualité des eaux ainsi rejetées.

La mise aux normes du traitement des eaux usées est un volet plus complexe qui nécessite les compétences de plusieurs spécialistes.

En définitive, le même procédé qu'aujourd'hui devrait être utilisé. Bien entendu avec un processus revu afin d'atteindre les valeurs imposées par la DGE. D'autres traitements existent, mais ils apparaissent déjà comme beaucoup plus compliqués, gourmands en personnel ou nécessitant une surface de construction importante.

Déjà aujourd'hui, une petite station permet d'utiliser une partie du biogaz émis par les matières et est transformé en énergie électrique.

Le projet comprend l'étude d'une station plus efficace de transformation du biogaz qui pourrait toujours alimenter une centrale productrice d'électricité, mais pourrait aussi être injecté dans le réseau de gaz communal et être utilisé par tous les consommateurs régionaux de cette énergie.

En ce qui concerne les micropolluants, les directives actuelles de la DGE n'imposent pas à ce jour que Ste-Croix les traitent. Par contre, il est probable qu'à l'horizon 2028, soit juste après la finalisation de la rénovation de notre STEP, le traitement des micropolluants soit imposé.

Anticiper la décision et le faire sans obligations serait un surcoût important, entièrement à charge de la commune sans aucune possibilité de subvention.

Attendre l'obligation et ne pas en tenir compte engendrera des coûts supplémentaires dus à la transformation des installations juste terminées.

L'étude dont fait l'objet de ce préavis traitera donc de ce volet afin de trouver la parade pour minimiser les coûts futurs.

Mandat :

Le mandat d'étude à adjuger concerne en fait un groupement de prestataires pluridisciplinaires incluant une palette de métiers d'ingénieries tels que Chauffage, Ventilation, Sanitaire, Electricité, Automation, Géotechnique, Ingénieur civil, etc.

Les appels d'offres ont été menés conformément à la loi sur les marchés publics avec une procédure ouverte (la plus large). L'adjudication se fera au premier, après calcul des pondérations selon critères.

Le Maître de l'ouvrage, ici la Commune, s'est muni judicieusement des sécurités à disposition, soit, une adjudication non liée au montant des travaux, donc un forfait connu indépendant du coût réel à fin 2026 et conditionné à chaque phase (étude, projet, appels d'offres, exécutions par exemple) selon l'avancement réel du planning. Le cas échéant elle peut stopper le travail des mandataires à la fin d'une phase sans dédommagement.

## CONCLUSION

Après une rapide délibération et fondé sur ce qui précède, c'est à l'unanimité que votre commission vous propose de suivre les conclusions du préavis en prenant la décision suivante,

### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à procéder aux études destinées à la modernisation de la station d'épuration de la STEP de la Villette en collaboration avec Bullet ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de Chf 1'875'000.- HT. Le compte 9141.21.17 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de réclamer** la part de Bullet de 12%, soit Chf 225'000.- HT selon l'avancée des études ;
- **de financer** ces montants par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours ;
- **d'amortir** ces investissements, par le compte N° 462.3311 sur une période maximale de 20 ans, la première fois au budget 2024.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de Chf 107'250.- la première année en tenant compte des intérêts (1,5%) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur 20 années, le coût représente Chf 96'100.- avec une annuité constante.

*Fin de citation*

La discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

**Mme la Présidente donne lecture des conclusions du préavis 21-17.** Celles-ci sont acceptées telles quelles à l'unanimité (un-e membre du Conseil n'ayant toutefois pas voté).

### 7. No 21-18 Demande de crédit pour la rénovation des terrains du FC Sainte-Croix/La Sagne

Le rapport de la commission est lu par M. Edouard **Nekaka**, rapporteur.

*Citation*

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le présent préavis n° 21-18, s'est réunie le mardi 16 novembre 2021 à la salle de l'Espace Alexei Jaccard.

Elle était composée de Mme Tsetsegdelger Heintz, MM. Marcel Cloux, Patrice Bez (qui remplaçait M. Dioniso Baptista), Mathieu Büchli, Michael Mollet, Stéphane Comuz et de votre serviteur.

La Municipalité était représentée par M. le Municipal Yvan Pahud et M. le Secrétaire Municipal Stéphane Champod. Nous les remercions beaucoup pour les compléments et éclaircissements apportés lors des débats, grâce à l'excellence de leurs exposés et la qualité de la rédaction dudit préavis.

L'objet de ce préavis a pour objectif de soutenir le FC Sainte-Croix/La Sagne pour divers travaux d'entretien de ses deux terrains. Ces travaux comprennent surtout le remplacement de l'éclairage du petit terrain.

Prenant la parole en premier, Yvan Pahud a d'abord remercié le secrétaire municipal pour son implication dans ce préavis ainsi que le vice-président du FC Sainte-Croix/La Sagne Jean-Michel Gschwind pour l'excellent travail abattu afin de fournir à la Municipalité, un dossier bien ficelé, facilitant ainsi la rédaction de ce préavis.

En cette année du centenaire du FC Sainte-Croix/La Sagne et malgré les difficultés rencontrées par ce club suite à la crise sanitaire due au Coronavirus, les installations sportives des Loveys (La Sagne) méritent une rénovation pour faire face aux exigences actuelles.

Si le comité du FC Sainte-Croix/La Sagne s'est tourné vers la Municipalité, c'est surtout compte tenu des difficultés financières qu'il rencontre depuis deux années suite au Covid-19.

Rappelons que le FC Sainte-Croix/La Sagne est l'un des derniers clubs qui possède ses propres installations. Il finance notamment ses activités grâce aux diverses manifestations qu'il organise dans l'année civile : soupers de soutien, bal du petit Nouvel An, notamment.

Les rentrées financières (grâce à la buvette) lors des différents matchs, les cotisations des membres actifs et passifs, le sponsoring contribuent aussi à équilibrer les comptes.

Or, depuis 2019, la plupart de manifestations organisées annuellement par le club, n'ont pas pu avoir lieu, occasionnant ainsi un manque à gagner considérable pour ses finances.

Par conséquent, M. Yvan Pahud a orienté son exposé sur deux axes :

Accorder un financement à fonds perdu de Chf 320'000. -- au club

Porter au budget dès l'année 2023 un montant de Chf 12'000. -- pour l'entretien des terrains.

Les travaux à effectuer devisés à Chf 383'323.- représentant le coût du projet, se répartissent comme suit :

- Terrain B (Eclairage et Travaux/ Haies et grillages) pour un coût de Chf 249'100.-
- Terrain A (Arrachage de haies et de treillis, remplacement par des grillages/ Entretien du terrain par une entreprise spécialisée) pour un coût de Chf 97'100.-.
- Bâtiments (Amélioration douche/ Portes intérieures vestiaires/ Divers et imprévus) pour un coût de Chf 10'123--.
- Machines (Remplacement de la tondeuse et Acquisition d'un système d'arrosage) pour un coût de Chf 27'000.--.

Le club s'engage à prendre en charge le 7% du total pour un montant de Chf 30'171. -- et le Fonds du sport a promis un engagement de 10% pour un montant de Chf 34'891.--.

Les besoins immédiats se chiffrent donc à Chf 320'000. --, objet de ce préavis.

Le second orateur, M. Stéphane Champod a fait un exposé illustratif grâce au document annexé dit « Rénovations des terrains » préparé par le comité du FC Sainte-Croix/La Sagne.

Le but était de permettre aux commissaires de se faire une idée plus précise des besoins réels du club afin de rénover ses installations sportives qui font face à l'usure du temps et à la pression démographique. Actuellement FC Sainte-Croix/La Sagne, en plus de deux équipes d'actifs et une équipe de vétérans, a 7 équipes juniors encadrées par 19 entraîneurs dont 6 moniteurs diplômés et 6 moniteurs en cours d'obtention de leur diplôme d'entraîneur Jeunesse + Sports.

Le staff des entraîneurs encadre entre 13 et 18 juniors par équipe environ pour un total de 94 juniors. Malgré la crise sanitaire, ce club a accueilli au moins 15 nouveaux footballeurs.

Par conséquent, ces deux terrains ont besoin d'un entretien adéquat pour leurs durées de vie.

Les travaux à effectuer surtout sur l'espace initialement prévu pour les entraînements devraient permettre aux juniors et aux vétérans de disputer des rencontres officielles sur ce « terrain B » conformément aux exigences de l'ACVF (Association Cantonale Vaudoise de Football).

Une fois rénovées, les installations sportives du FC Sainte-Croix/La Sagne pourront permettre aux différentes équipes constituant ce club centenaire de jouer dans des conditions optimales.

Les questionnements des commissaires se sont orientés vers des suggestions.

- Pourquoi ne pas investir dans le « terrain synthétique » ?
- Lors de certaines rencontres, il y a cruellement un problème de places de parc.
- Pourquoi ne pas envisager la construction d'un parking derrière le terrain B ?
- Un tracteur Robot ne serait-il pas plus efficace qu'une tondeuse ?
- Quelles seront les critères pour le choix des entreprises à envoyer les devis ?
- Pourquoi ne pas installer des antivols afin de dissuader les cambriolages ?

A ces différentes suggestions, les deux orateurs ont évoqué les problèmes de coût concernant le terrain synthétique, de propriété privée pour le parking. Quant à l'efficacité du robot, ça reste à vérifier. Les antivols sont déjà installés dans la buvette. Par contre, la Municipalité, en accord avec le club, privilégiera les entreprises locales pour les travaux, hormis ceux nécessitant un apport extérieur. Il y aura donc un « retour à l'investissement » pour notre Commune de Sainte-Croix.

Bien évidemment les différents arguments développés par nos 2 orateurs, ont convaincu les 7 commissaires qui ont accepté ce préavis à l'unanimité.

En conclusion, la commission, dans sa majorité, vous recommande : d'accepter ce préavis tel que présenté par la Municipalité, à savoir :

## CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

- **d'accorder** une aide à fonds perdus de Chf 320'000.- au FC Sainte-Croix/La Sagne ; le compte 9165.21.1 8 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **d'amortir** cet investissement, par le compte 170.3311 sur une période de 5 ans, la première fois au budget 2023 ;
- **de porter** au budget le montant de Chf 12'000.-, dès l'année 2023, pour l'entretien des terrains.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de Chf 68'800.- la première année en tenant compte des intérêts (1,5 %) et de l'amortissement de l'emprunt. Réparti sur 5 ans, le coût représente Chf 66'900.- avec annuité constante.

*Fin de citation*

La discussion est ouverte.

**M. Olivier Troyon** remarque qu'aucune mention n'est faite sur la participation financière d'autres communes de la région. Il lui semblait que, lors de la rénovation des locaux et buvettes, il y a quelques années, une participation financière avait été demandé aux communes partenaires. Il estime que cette activité est intercommunale vu qu'elle fait participer les habitants de la région qui le souhaitent.

**M. le Municipal Yvan Pahud** tient à remercier les membres de la commission pour l'acceptation de ce préavis et le FC Sainte-Croix/La Sagne pour son investissement auprès de la jeunesse du village. Il indique qu'il y a une augmentation des jeunes qui s'investissent dans ce sport et que la rénovation répond à des besoins.

Il y a 10 ans en arrière, la Commune de Bullet avait refusé de participer à la construction du bâtiment. La position de la Municipalité est que pour les infrastructures touristiques en lien avec l'entier du Balcon du Jura il y a une répartition qui se fait à raison de 88 % pour Ste-Croix et de 12 % pour Bullet. Ce pourcentage concerne les infrastructures touristiques déjà en place. Avec le Master plan en cours, on peut entrevoir la création d'infrastructures plus importantes sur une commune ou sur l'autre ; la discussion sur une réadaptation de ce pourcentage est donc en cours de négociation, car les montants se chiffrent à plusieurs centaines de milliers de francs voire millions de francs d'investissements. Il précise que les infrastructures sportives ne sont pas pour l'instant incluses dans le Master plan. Il donne comme exemple la création d'un possible nouveau centre équestre aux Cluds et ne voit pas comment justifier le fait que les citoyens de Sainte-Croix participent, via les impôts, à la construction d'une telle infrastructure, et ce d'autant plus avec la répartition actuelle, soit le 88% du prix.

**M. Olivier Troyon** remercie M. le Municipal Yvan Pahud pour sa réponse.

**M. Laurent Buchs** demande pourquoi ne pas demander en contrepartie à la Commune de Bullet de participer à la vie sociale de la Commune de Ste-Croix par des activités telles que le cortège du 1<sup>er</sup> août, le carnaval, ou le marché d'été.

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

**Mme la Présidente donne lecture des conclusions du préavis 21-18.** Celles-ci sont acceptées telles quelles par 50 oui, 1 non et 1 abstention.

## 8. No 21-19 Demande de crédit pour la rénovation d'un appartement à la Rue du Collège 2

Le rapport de la commission est lu par M. Tristan **Merminod**, rapporteur.

*Citation*

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission était composée de Mme Elena Court, M. Jean-Michel Bolens, M. Claude Michaud, M. Moussa Cissé, M. Jean-Bruno Wettstein, M. Emilien Gueissaz, et du rapporteur soussigné.

Celle-ci s'est réunie le mardi 16 novembre 2021 à la salle du Mont-des-Cerf.

La Municipalité était représentée par M. le Municipal Sylvain Fasola et du chef du service urbanisme M. Jean-François Gander. M. Sylvain Fasola nous a présenté le présent préavis, soit la rénovation de l'appartement.

L'appartement n'a pas reçu de rénovation depuis 1997 et il est présenté comme vétuste, d'où l'importance de le rénover. Le coût des travaux (Chf 100 000.-) est, à l'unanimité de la commission, correct et au coût du jour. M. Sylvain Fasola nous a certifié que seules des entreprises de la région seront mandatées, ce qui est très apprécié par la commission.

Place aux différentes questions

*Question : Y a-t-il un fond de rénovation alimenté par une partie des locations de tous les bâtiments de la commune ?*

Réponse : Pas à la connaissance de M. Sylvain Fasola

La commission souhaiterait savoir si ça existe ou alors si ça serait possible d'en créer un ?

*Question : y aura-t-il de l'isolation ?*

Réponse : Oui aux normes standards, doublage intérieur

*Question quel type de fenêtres vont être installées ?*

Réponse : Fenêtres triple vitrages en PVC

L'appartement était loué Chf 355.- hors charges. Le nouveau loyer sera de Chf 900.- hors charges, ce qui reste un loyer raisonnable pour la région vu son emplacement proche de toutes les commodités.

La commission à l'unanimité est d'accord pour dire que la rénovation est indispensable pour cet appartement.

## CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux mentionnés pour la rénovation de l'appartement 2,5 pièces à la rue du Collège 2 ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de Chf 100'000.-. Le compte 9143.21.19 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **d'amortir** cet investissement par le compte 343.3303 sur une période maximale de 5 ans, la première fois au budget 2023.

L'influence sur le budget pour la partie à charge de la Commune sera de l'ordre de Chf 21'500.- la première année en tenant compte des intérêts (1.5 %) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 5 années, le coût représente Chf 20'900.- avec une annuité constante.

*Fin de citation*

La discussion est ouverte.

**M. Stéphane Mermod** remarque que la conclusion du rapport est que la rénovation est acceptée à l'unanimité par la commission.

**M. Michaël Mollet** demande pourquoi, selon ses informations, l'appartement a été laissé vacant pendant 3 ans après le décès du propriétaire et il partage son étonnement que les travaux ne débutent que l'année prochaine.

**M. le Municipal Sylvain Fasola** déclare ne pas être au courant de ces informations et s'en dit surpris. Il confirme que les travaux débuteront bien l'année prochaine.

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

**Mme la Présidente donne lecture des conclusions du préavis 21-19.** Celles-ci sont acceptées telles quelles à l'unanimité (un-e membre du Conseil n'ayant toutefois pas voté).

## **9. No 21-20 Rapport-préavis pour la réponse à la « Motion proposant d'améliorer le congé paternité pour le personnel communal et la création d'un fonds de soutien aux entreprises de la Commune qui améliorent le congé paternité pour leurs employés »**

Le rapport de la commission est lu par M. Jean-Michel **Bolens**, rapporteur.

*Citation*

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est donc réunie le 17 novembre à 19 heures en présence de Mmes Nicole Frossard, Marion Tanner, MM. Louis Cruchaud, Laurent Buchs, Patrice Bez, Basile Geiser et de votre serviteur.

La Commune était représentée par M. Le Syndic Cédric Roten, ainsi que du Secrétaire municipal, M. Stéphane Champod ; nous les remercions pour la clairvoyance des réponses et informations délivrées. A noter que les échanges entre commissaires ont été nourris, parfois hachés, mais toujours courtois.

Il a été convenu dès le départ de séparer les deux sujets ; pour le premier, la Municipalité soutient la motion par le biais du modèle « numéro 2 » impactant très peu, voire pas du tout les comptes communaux ; en ce qui concerne le bon fonctionnement des services, il sera bien sûr si acceptation, indispensable qu'une organisation et une planification rigoureuse soient en place afin de respecter le bon fonctionnement des divers services concernés ; au cas échéant, les allocations pertes de gain compensent l'engagement d'hypothétiques remplaçants ou spécialistes nécessaires .

Le décor étant posé, les arguments se succèdent ; un comparatif des époques par rapport à la thématique du soir est bien sûr évoqué, mais le maître mot de ce débat fut la notion d'égalité, pourquoi accorder un congé paternité de vingt jours alors que le peuple a accepté l'année dernière un congé de dix jours ? « C'est tout le monde ou personne » dixit ; à cette argument, il est répondu que les communes ont la possibilité d'aller au-delà des directives fédérales et que cette offre avait entre autre intention de peut-être fidéliser mais surtout de remercier les collaborateurs qui n'ont pas toujours une « planque » et un salaire mirobolant, preuve à l'appui avec une échelle de prestations salariales présentée par M. Stéphane Champod et ce, afin de répondre ou contrer certaines allégations ou comparaisons ; force est de constater qu'à ce sujet, les salaires communaux ne sont pas plus attractifs que certaines offres des entités privées. Et n'oublions pas bien sûr les objectifs originels de cette motion, soit, meilleure conciliation entre vie familiale et professionnelle, organisation et confort au sein de la famille lors de la naissance ou l'adoption d'un enfant.

A noter encore que plusieurs communes dans le canton ont déjà adopté ou voté ce modèle ainsi que le Grand Conseil pour ses administrés.

Après moult arguments délicieusement exprimés, la proposition du modèle no 2 liée à la première partie de la motion, est acceptée par 4 « oui » et 3 « non ».

En ce qui concerne la création d'un fond de soutien aux entreprises locales qui améliorent le congé paternité de leurs employés, M. le Syndic nous explique qu'il est difficile de faire à ce jour la projection financière d'une telle démarche ; pour soutenir les familles, la Commune préfère pour l'instant budgétiser

des soutiens ciblés pour les diverses aides aux frais de fonctionnements, tels que par exemple : aides pour les places de crèche, accueil de jour, subsides pour école de musique...

Les autorités concernées par l'étude de cette proposition se sont évidemment approchées des divers employeurs de la région ; il en résulte clairement que les organisations et, ou réserves financières des petites et moyennes entreprises, ne sont en général pas adaptées ou suffisantes pour adhérer et faire honneur à ce projet. Libre bien sûr à celles qui en ont les capacités de le proposer.

Après s'être entendus vingt minutes sur le fait qu'il est logistiquement plus facile de faire fonctionner une entité de quinze employés par rapport à la petite de trois, la commission respecte les arguments et de facto, la décision prise par la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, la commission soutient le préavis tel que présenté par quatre voix positives et trois négatives.

## CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

- **d'accepter** la réponse à la motion des Conseillers Jean-Claude Piguet et Basile Geiser, intitulée « Motion proposant d'améliorer le congé paternité pour le personnel communal et la création d'un fonds de soutien aux entreprises de la Commune qui améliorent le congé paternité pour leurs employés »
- **de modifier** l'article 28 du Statut du personnel : Lettre c) un congé paternité de 10 jours ouvrables.

L'entrée en vigueur est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

*Fin de citation*

La discussion est ouverte.

**M. Laurent Buchs** expose que le groupe UDC et indépendants refuse la création d'un fonds de soutien aux entreprises de la Commune. De plus, au nom du groupe UDC et indépendants, il dépose un amendement à l'article 28 du statut du personnel Lettre c) : un congé paternité de 10 jours ouvrables, au lieu de 20 jours ouvrables. Il explique en outre que le groupe UDC et indépendants accepte à la majorité la réponse de la Municipalité à la motion, mais que le groupe refuse les 20 jours ouvrables déclarant que cela creuserait un plus grand fossé en comparaison des conditions des employés des entreprises privées. En imageant son propos par une discussion fictive entre deux employés, l'un de la Commune de Sainte-Croix et l'autre d'une entreprise privée, il dit estimer que le premier aura alors plus de congé paternité à sa disposition. Il partage sa crainte que les employés d'entreprises privées ne cherchent à être engagés par la Commune au détriment de l'économie privée. Pour lui, il s'agit de suivre la loi fédérale qui fixe ce congé à deux semaines.

**M. Jean-Claude Piguet** remercie la Municipalité d'avoir fait un pas en direction d'une des 2 motions du groupe socialiste visant à améliorer le congé paternité. Il exprime cependant sa déception tant au niveau du délai de réponse qu'au niveau de la durée du congé qui restera pour les entreprises privées à deux semaines, car cela attirerait plus de jeunes familles dans la Commune. Il ne peut pas se ranger à l'amendement du groupe UDC et indépendants. M. Piguet déclare que, comme employeur, la Commune représente l'intérêt général et non des petites et moyennes entreprises. Il rappelle que les élus ont le devoir de considérer l'intérêt général et pas l'intérêt particulier des uns et des autres. M. Jean-Claude Piguet ne trouve pas inutile de comparer les employés communaux aux ouvriers et il considère que le patron gère son entreprise comme il l'entend, comme la Commune d'ailleurs. Il invite à renoncer à cet amendement et à accepter ce petit pas en faveur des jeunes familles, mais également pour attirer les familles dans la Commune.

**M. Jean-René Marguet** indique que dans l'assemblée, il est possible d'avoir des avis divergents et pense qu'il n'y a pas à discriminer la majorité des employés qui travaillent dans les entreprises de la place. Il trouve largement suffisant le congé proposé de deux semaines par le Parlement fédéral.

**M. Patrice Bez** demande si la Commune de Ste-Croix a 5 ou 10 jours ouvrables pour les employés en 2021. Il précise qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier, la Commune doit l'étendre à 10 jours ouvrables, selon le droit fédéral.

**M. le Syndic Cédric Roten** mentionne que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le congé paternité est à 10 jours ouvrables. Le Statut du personnel n'ayant pas été encore mis à jour, il est toujours indiqué 5 jours mais c'est la loi qui s'applique. Il est demandé par ce préavis de mettre à jours le Statut et en plus d'accorder la possibilité d'étendre ce droit à 20 jours ouvrables, soit 2 semaines supplémentaires par rapport au droit fédéral depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

**Mme Sonia Joseph** s'exprime ainsi :

*Citation*

Madame la Présidente, Madame, Monsieur les Municipaux, Chers collègues,  
20 jours de congé paternité représente une chance pour les familles de notre commune.  
20 jours c'est une opportunité pour la rétention d'un personnel communal, jeune et dynamique.  
Et c'est l'opportunité aussi d'attirer des nouvelles familles.

La motion soutient les pères dans la création d'un lien fort avec le nouveau- né, elle protège la mère dans la remise en forme, post-partum pendant 20 jours.

Soucions-nous sérieusement de la fragilité systémique de l'équilibre qui pèse sur une famille durant les premières années de vie d'un enfant.

Epargnons aux jeunes mères la frustration d'un refus de cette motion, frustration qu'elles devraient alors glisser au fond du sac à langer avec les salaires minimums et la charge mentale.

Soutenons cette motion qui éloigne les jeunes parents, statut de leurs grands- parents.

Statut que les jeunes familles ne veulent plus endosser aujourd'hui.

Votons oui à cette motion, qui nous rapproche de l'égalité entre un papa et une maman dans la création d'un lien solide et indispensable avec leur enfant, merci pour votre attention.

*Fin de citation*

**M. Tristan Merminod** soutient l'amendement déposé par M. Laurent Buchs. Il indique que dans le privé la part des cotisations est égale tandis qu'à la Commune, la répartition est de 2/3 pour l'employeur et de 1/3 pour l'employé. Il s'oppose à accorder un avantage supplémentaire. M. Merminod estime que les pères en congé devront être remplacés par des temporaires et que cela provoquera un surcoût à la charge de l'employeur, à savoir la Commune. Il vote contre le projet.

**M. Stéphane Mermod** explique qu'ayant trois enfants, il n'a pas eu le sentiment d'être en vacances pendant son congé paternité de 5 jours ouvrables. Il dit estimer qu'au contraire, le temps accordé permet à un moment important de s'occuper de la maman et du nouveau-né, et de prendre en charge le quotidien de la famille ainsi que, le cas échéant, les autres enfants. Il fait part de son inquiétude que le congé accordé déjà maintenant par l'Etat de Vaud à 20 jours ouvrables rende la Commune moins attractive comme employeur.

**M. Olivier Troyon** précise qu'il s'agit de l'attribution de deux semaines supplémentaires uniquement aux employés de la Commune. Il dit que ces deux semaines supplémentaires ne sont pas gratuites pour l'employeur. M. Troyon dit ne pas très bien comprendre le rapport entre un congé paternité supplémentaire accordé par la Commune et le fait d'attirer plus de familles à Sainte-Croix. Il préconise les 10 jours et non 20 jours pour la pérennité des finances communales.

**M. Jean-René Marguet** comprend l'argumentaire de M. Mermod. En indiquant son parcours professionnel bancaire, il affirme que l'attribution de deux semaines supplémentaires ne l'aurait pas fait changer d'employeur. Il ne pense pas que ce serait plus attristant pour un employé d'avoir 20 jours de congé paternité plutôt que 10 jours.

**M. Basile Geiser** intervient :

*Citation*

Tout d'abord je souhaite remercier la Municipalité pour sa réponse, malgré un délai trop long à mon goût. Pour rappel, lors de la dépose de cette motion, le congé paternité était encore de 1 jour seulement et j'aurais espéré qu'elle soit traitée bien plus vite.

Mais il faut savoir se contenter de ce que l'on peut avoir. Un congé paternité d'un mois, sans augmentation au budget en plus, c'est déjà une belle avancée.

En tant qu'entrepreneur, je suis sensible au marché de l'emploi : la Commune reste une entreprise qui, comme les nôtres, doit rester concurrentielle afin de pouvoir trouver des collaborateurs de proximité et de qualité ; j'aurais voulu qu'en plus elle soit un exemple. Libre à vous, chers collègues entrepreneurs, de proposer des conditions identiques pour les familles de la région. Je reste persuadé que vos entreprises s'y retrouveront.

Chaque entreprise peut adapter ses règlements pour attirer puis conserver des collaborateurs motivés. Une entreprise d'une cinquantaine de collaborateurs n'a pas la même solidité structurelle que la plupart de nos TPE/PME j'en conviens, aussi je trouvais intéressant qu'elle en profite pour initier l'amélioration des conditions des collaborateurs pour le congé paternité. A chacun ses atouts. Empêcher la Commune d'être plus attractive dans l'unique but que les entreprises privées paraissent plus intéressantes ne me semble pas être la solution.

D'autres communes ont déjà adapté leurs conditions, n'attendons pas d'être les derniers ou d'être forcés par la loi pour être dans l'air du temps.

Je voterai donc en faveur de ce préavis et j'ose espérer que toute personne sensible à la vie de famille, à l'implication des pères et à l'amélioration des conditions des femmes lors de cette période si importante fera de même.

*Fin de citation*

**M. Joël Herminjard** dit que l'égalité est très difficile à obtenir et demande si donner 20 jours à une famille ferait une grosse différence. Pour lui, c'est effectivement le cas. Il ne souhaite pas imposer des règles à des entreprises privées. M. Herminjard estime que cette proposition a de la valeur pour les employés communaux et que la Commune peut supporter ce surcoût. Il vote oui à la proposition de la Municipalité.

**Mme Francesca Biermann** se pose la question si vraiment tout le monde a souffert de ne pas avoir eu 20 jours de congé paternité. Elle demande si les agriculteurs, par exemple, peuvent se permettre de prendre 20 jours de congé paternité. Elle invite à refuser ce préavis.

**M. Laurent Buchs** dit qu'il est pour l'égalité des congés paternité pour tout le monde avec les mêmes droits. Il précise qu'il n'est pas contre le congé paternité mais il est contre un régime différent.

**M. Jean-Claude Piguet** relève que c'est pour cela que le parti socialiste a proposé deux motions : l'une pour un fonds de soutien pour les entreprises privées et l'autre concernant les employés communaux. Cela aura permis d'enlever toute inégalité entre la Commune et les entreprises privées.

**M. Patrice Bez** relève que, pour sa part, le réel problème est le remplacement du personnel lors de ces congés. Il indique que la recherche est très difficile et qu'il se trouve souvent dans l'impossibilité de remplacer la personne absente. M. Bez précise que cela n'est pas une question d'argent, mais plus une question de compétence et du personnel à remplacer.

**M. Pierre-Alain Gerber** demande comment procéder concernant les 10 jours acquis. Il demande en outre le vote nominal.

**Mme la Présidente** propose de voter sur les deux parties séparément.

**M. Olivier Troyon** demande de voter d'abord l'amendement de 10 jours et ensuite les conclusions du rapport modifié ou non.

**M. Stéphane Mermod** explique que la législation fédérale prévoit un congé d'une durée de 14 jours, et non pas de 10 jours, car les indemnités pour perte de gains englobent les weekends et les jours fériés. Il ajoute que la présidence a le droit de choisir comment elle souhaite faire voter le Conseil, le vote sur l'amendement devant toutefois intervenir toujours en premier lorsqu'il s'agit de voter cette partie des conclusions.

**M. Pierre-Alain Gerber** rappelle que n'importe quel conseiller communal peut demander le vote nominal.

**M. Jean-René Marguet** demande une interruption de 5 minutes pour discuter de la manière de procéder.

**Mme la Présidente** suspend la séance à 21h27. Celle-ci reprend à 21h35.

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

**Mme la Présidente** rappelle que, selon le règlement du Conseil communal, la demande de vote nominal doit être appuyée par 11 conseillers minimum pour être acceptée et demande qui soutient le vote nominal

La demande de vote nominal étant appuyée par 18 conseillers ; elle est donc acceptée.

**Mme la Présidente** soumet au vote nominal l'amendement à 10 jours ouvrables de l'article 28 du Statut du personnel communal, au lieu de 20 jours ouvrables :

Vote nominal	Oui	Non	Abstention
Béatrice Béguin		x	
Jean-Michel Bolens		x	
Moussa Cissé			x
Marcel Cloux		x	
Isabelle Dessonnaz		x	
Basile Geiser		x	
Pierre-Alain Gerber		x	
Tsetsegdelger Heintz		x	
Joël Herminjard		x	
Nathalie Jaccard		x	
Sonia Joseph		x	
Eric Jutzet Bassi		x	
Esther Kiss		x	
Ella Leguéré		x	
Thierry Luthringer		x	
Stéphane Mermod		x	
Claude Michaud		x	
Edouard Nekaka		x	
Jean-Claude Piguet		x	
Grégoire Pomey		x	
Jean-Samuel Py		x	
Dominique Schmid		x	
Marion Tanner		x	
Andreas Zurbrügg		x	
Dionisio Baptista	x		
Patrice Bez	x		
Dylan Breitler	x		
Mathieu Büchli	x		
Maria Caramia	x		
Elena Court	x		
Olivier Favre		x	
Nicole Frossard	x		
Olivier Guignard	x		
Corinne Jaquier	x		
Thierry Magnin	x		
Olivier Troyon	x		
Eric Vuissoz	x		
Jean-Bruno Wettstein	x		
Mary-Claire André Mollet	x		
Noémie Augsburger	x		
Steve Benoit	x		
Francesca Biermann	x		

Laurent Buchs	x		
Stéphane Cornuz	x		
Louis Cruchaud			x
Emilien Gueissaz	x		
Jean-René Marguet	x		
Tristan Merminod	x		
Michael Mollet	x		
Sébastien Pavid	x		
Natacha Renevey	x		
Caroline Thierstein	x		
Résultat	26	24	2

L'amendement est accepté par 26 oui, 24 non et 2 abstentions.

**Mme la Présidente donne lecture des conclusions amendées du préavis 21-20.** Celles-ci sont acceptées, avec la modification, par 26 oui, 20 non et 6 abstentions.

**M. Jean-Claude Piguet** indique que le droit fédéral prévoit 14 jours pleins du congé paternité et que la Commune de Sainte-Croix est passée à 10 jours. Pour lui, il ne faudra pas qu'à l'avenir les partis libéral-radical et UDC viennent parler de politique familiale.

**M le Syndic Cédric Roten** mentionne que le droit fédéral prévoit effectivement 14 indemnités, ce qui correspond à 10 jours ouvrables. Soit le changement est indiqué par 14 indemnités, soit la mention est de 10 jours ouvrables. Il a été privilégié la mention de 10 jours ouvrables dans le Statut du personnel.

#### **10. No 21-21 Rapport-préavis pour la réponse au postulat « Cartes journalières CFF de la Commune »**

Le rapport de la commission est lu par Mme Maria **Caramia**, rapportrice.

*Citation*

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission s'est réunie le mardi 16 novembre 2021 à 20H00 à l'Espace Alexei Jaccard.

Elle était composée de Mmes Caroline Thierstein, Marion Tanner (en remplacement de M. Thierry Luthringer) et de MM Edouard Nekaka (en remplacement de M. Joël Herminjard), Jean-Samuel Py, Louis Cruchaud (en remplacement de Mme Noémie Augsburger) et la rapporteuse soussignée. M. Olivier Favre était excusé mais non remplacé. La Municipalité était représentée par Mme Rachel Gueissaz et M. Stéphane Champod.

Mme Rachel Gueissaz nous fait un résumé sur la situation actuelle. La Commune de Sainte-Croix finance 2 cartes journalières par jour pour un prix de vente de Chf 40.-. Les cartes sont commandées pour les 365 jours de l'année. Il y a donc 730 cartes disponibles. Il faut encore savoir que la Commune n'est pas remboursée pour les cartes non utilisées. On peut constater que l'intérêt est en légère diminution entre 2016 avec 712 cartes vendues et 2019 avec une vente de 647 cartes. A noter aussi que l'année 2020 avec 481 cartes vendues a été particulière avec le COVID-19. En moyenne, le coût pour la commune se monte à environ Chf 2'700.-.

Ces cartes étaient en vente au kiosque de la Gare. Les cartes journalières favorisent les personnes avec un revenu modeste.

L'Allianz Swiss/Pass, qui regroupe les entreprises de transports a décidé de supprimer cette offre à fin 2021. Suite à l'intervention de plusieurs parlements cantonaux et diverses associations, il a été décidé de maintenir l'offre jusqu'à la fin de l'année 2023.

Cette offre génère trop de travail administratif et actuellement il y a beaucoup de billets dégriffés disponibles sur les smartphones et sur Internet selon Allianz Swiss.

- Différentes interventions des participants de la commission : Billets dégriffés : c'est une problématique, tout le monde n'a pas Internet ou un smartphone. Il s'agit d'un billet bien précis (destination) et il n'y a pas de flexibilité. Cartes journalières : les transports publics sont

compris dans la carte mais pas dans les billets dégriffés. Pour comparaison : une carte journalière des CFF coûte entre Chf 80.- et Chf 90.-.

- Position du Conseil Fédéral : il n'y a pas de nouvelles
- Position du Parlement Fédéral : il n'y a pas d'informations supplémentaires.
- Une interpellation a été déposée au Grand Conseil mais le Conseil d'Etat n'a pas encore pris position officiellement.
- Subvention de la part de la Commune ? A voir, en attente des nouvelles.  
Il n'y a aucune indication ou information de la part des autres Communes.  
Proposition : Il faudra faire une copie des courriers de l'Association des communes suisses et l'envoyer aux parlementaires fédéraux.  
La Municipalité de Sainte-Croix propose de transmettre un courrier à l'Organe faîtier Allianz Swiss/Pass pour solliciter une offre aux communes, comparables et accessible à tous dès 2024.  
A ce jour il n'y a aucune information supplémentaire. Tout le monde est en attente d'une proposition d'Allianz Swiss/Pass pour l'avenir.  
La commission s'est prononcée à l'unanimité.

## CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

- **de prendre** acte du rapport-préavis de la Municipalité concernant le postulat déposé par Messieurs Eric Jutzet et Stéphane Mermod concernant les cartes CFF communes.

*Fin de citation*

La discussion est ouverte.

**M. Stéphane Mermod** remercie la Municipalité pour sa réponse et remarque que réagir ensemble donne visiblement des résultats.

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

**Mme la Présidente donne lecture des conclusions du préavis 21-21.** Celles-ci sont acceptées telles quelles avec 48 oui et 2 abstentions (deux membres du Conseil n'ayant toutefois pas voté).

### 11. No 21-22 Traitement de l'initiative communale « Pour un moratoire de 5 ans, reconductible pour 3 ans supplémentaires, sur l'installation d'éoliennes industrielles, par l'établissement de zones réservées, afin de préserver nos paysages, la biodiversité et notre santé »

Le rapport de la commission est lu par Mme Marion **Tanner**, rapporteur.

*Citation*

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis municipal n°21-22 s'est réunie le mercredi 17 novembre à 19h00 à la salle du Mont-des-Cerfs. Elle était composée de Mme Dominique Schmid remplaçant Mme Isabelle Dessonnaz, Messieurs Pierre-Alain Gerber, Eric Vuissoz, Jean-Bruno Wettstein, Jean-René Marguet et Michael Mollet remplaçant Mme Mary-Claire André Mollet, et Mme Marion Tanner, rapportrice.

La Municipalité est représentée par M. Lionel Pesenti, Municipal de l'Urbanisme, M. Cédric Rothen, Syndic, et M. Stéphane Champod, secrétaire municipal.

Le syndic Cédric Rothen fait une brève présentation du sujet. Il faut retenir qu'aucun nouveau projet n'est actuellement prévu sur le territoire communal, que la récolte de signatures a eu lieu malgré un avertissement aux initiateurs d'un risque de non-recevabilité de l'initiative, et que deux avis de droit convergent effectivement à la non-recevabilité juridique du texte de l'initiative.

D'une part, le docteur en droit M. Maximilien Stauber conclut que l'initiative contrevient au principe de conformité au droit supérieur, qu'il s'agisse de la loi fédérale sur l'énergie (LEne), ou de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LATC). D'autre part, la Direction des affaires communales et droits

politiques du Canton de Vaud indique dans un courrier adressé à la commune qu'une telle initiative ne pourrait être approuvée par les services cantonaux compétents, soit le Département des institutions et du territoire (DIT).

La commission s'interroge si les initiateurs ont aussi demandé un avis de droit. Parmi les personnes présentes, personne ne le sait. Si c'est le cas, il n'est pas public.

Plusieurs points sont abordés :

*1. le moratoire a été diminué de 10 à 5 ans afin d'être conforme à la LATC, dont les zones réservées sont définies pour 5 ans, et finalement l'initiative est irrecevable quand même.*

On nous répond qu'en plus de la durée de 5 ans, les zones réservées ne peuvent couvrir l'ensemble du territoire communal, mais seulement des parcelles qui doivent être identifiées et listées. Alors que la non-recevabilité en raison de la durée était immédiatement identifiable par l'avocat de la commune, les autres problèmes potentiels demandaient une étude plus approfondie, d'où les avis de droit demandés.

*2. la commune a délivré le permis de construire en 2017, était-elle obligée de le faire ? a-t-elle procédé à une pesée des intérêts avant de le faire ?*

Les représentants municipaux nous expliquent que la commune a suivi toute la procédure, avec les oppositions, les recours et leur levée, et qu'à la fin elle n'a d'autre choix que de délivrer le permis à l'entreprise privée qui l'a demandé, en l'occurrence Romande Energie, comme pour la construction d'une maison par exemple

*3. le moratoire est surtout vu comme symbolique, pourquoi ne pas mettre l'initiative en votation malgré tout pour le symbole ?*

En tant qu'autorités communales, municipaux et conseiller-e-s ont juré de respecter le droit, dont acte. Nous discutons également du fait qu'il n'y a pas vraiment de plan B concernant la transition énergétique, et que dans ce cas il est difficile de combattre les éoliennes.

La commission se demande finalement si un autre moratoire peut être prévu, avec un autre outil par exemple. Selon la Municipalité, certainement pas en utilisant les zones réservées, et probablement pas au niveau communal d'une façon générale.

Nous concluons sur une remarque concernant la difficulté, pour Monsieur et Madame Tout-le-Monde, d'accéder aux informations, notamment juridiques, nous obligeant à en référer aux experts et à suivre leur avis. Ce qui peut laisser un sentiment de manque de légitimité démocratique.

Par une majorité de 5 contre 2, la commission a l'honneur de vous demander d'accepter les conclusions du préavis N° 21-22 telles que présentées par la municipalité, à savoir :

## CONCLUSION

Par une majorité de 5 contre 2, et fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, constate :

- **la nullité** de l'initiative communale « Pour un moratoire de 5 ans, reconductible pour 3 ans supplémentaires, sur l'installation d'éoliennes industrielles, par l'installation de zones réservées, afin de préserver nos paysages, la biodiversité et notre santé. »

*Fin de citation*

La discussion est ouverte.

**M. Steve Benoit** intervient :

*Citation*

Madame la Présidente, Madame, Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs les conseillers communaux, Membres de la presse, Public,

Le thème des éoliennes a fait, fait et fera encore couler beaucoup d'encre.

Je tiens à relever que le moratoire, s'il est accepté, ne pourrait pas être mis en application. Ce serait comme s'opposer à la construction d'une maison, dont le permis de construire aurait été accepté.

Toutefois, il arrive que lorsque l'on commence les travaux, on s'aperçoit que le sol contient des surprises telles que vestiges archéologiques, ou des composés géologiques qui n'auraient pas dû se trouver à cet emplacement.

Par cette parenthèse imagée, j'aimerais mettre en avant les récents projets ayant été refusés tels qu'à Bâle, Berne, les nombreuses installations qui se font démanteler en Allemagne et qui ne seront pas remplacées et finalement relever l'arrêté pris par la cour d'appel de Toulouse, qui reconnaît les nuisances sonores et visuelles que subissent les riverains.

Je refuse de mettre la santé de mes concitoyens en danger, pour quelques menues monnaies que ce soit. Oui aux énergies renouvelables, non aux énergies toxiques.

Je citerai un grand homme du siècle dernier qui a dit « Une bataille de perdue, mais pas la guerre ». En ces termes, j'encourage le comité d'initiative et tous ceux qui s'y associeront, à poursuivre leur bataille juridique, en portant l'affaire devant les tribunaux européens.

Je préférerais que cette bataille ait lieu maintenant, dans un tribunal d'appel, plutôt que dans 10 ans, dans un tribunal des droits de l'homme, après que des dégâts irréparables aient été causés.

Les responsables du projet se sont-ils mis à la place des habitants ? Seraient-ils heureux de voir des éoliennes à côté de chez eux, en sachant que leur fonctionnement mette leur santé et ceux qu'ils aiment en danger ?

Merci pour votre attention.

*Fin de citation*

**M. Jean-René Marguet** explique que 47 ans après le film « Massacre à la tronçonneuse », un nouveau film est en cours avec le titre « Massacre à la pelleteuse et à la concasseuse ». On a fait le massacre de notre paysage tout en disant que c'est formidable. Il explique que Romande Energie va verser, en une seule fois, Chf 116'150.- par année pendant 20 ans, soit un montant total de Chf 2'355'000.-. M. Marguet affirme que, sur ce montant, la Municipalité doit prévoir quelque Chf 10'000.- par année pour le déneigement. Il rappelle qu'en France, beaucoup de régions ont été impactées notamment par la baisse du prix de l'immobilier. Les acheteurs actuels baissent déjà beaucoup le prix des propriétés. M. Jean-René Marguet estime qu'en conséquence, le montant des droits de mutation va diminuer, ce qui va obligatoirement avoir un impact sur les finances communales. De plus, l'impôt sur l'immobilier va également diminuer, vu que les prix de vente le seront. Notre territoire et la qualité de vie des gens vont être détruits. M. Marguet évoque le fait que les socialistes ont lancé un référendum qui va passer en votation sur le droit du timbre, alors que cela ne les dérange pas qu'une entreprise privée gagne des millions au fil des années avec ces éoliennes. Il questionne la Municipalité sur ce qu'elle va entreprendre pour sauvegarder la santé mentale et physique des citoyens de Sainte-Croix en affirmant que beaucoup de gens ont pleuré en voyant le massacre fait au Mont-des-Cerfs et que ceux-ci étaient sous médication. M. Jean-René Marguet s'interroge également sur la stratégie prévue par la Municipalité concernant l'image du tourisme. Pour lui, un Français ne va pas venir ici alors qu'il a les mêmes choses sous ses yeux chez lui. M. Marguet indique que tous les prospectus et photos du Mont-des-Cerfs doivent être rectifiés afin que la publicité ne soit pas mensongère.

**M. le Syndic Cédric Roten** demande la parole.

*Citation*

Madame la Présidente, Cher et Chère Collègue, Madame, Monsieur les conseillères et conseillers communaux,

“Dénis de démocratie, mépris de la Municipalité” voici les mots que l'on pouvait lire mercredi matin dans la presse du Nord Vaudois suite à un communiqué de presse signé par deux associations de notre commune, opposées aux éoliennes, ainsi que du comité de cette initiative.

Je ne vais pas refaire ce soir le préavis qui vous a été présenté et débattu, mais il me semble important de préciser 3 points :

Premièrement : Dans toute cette démarche, la Municipalité a accompagné les initiateurs, elle les a reçus à plusieurs reprises, leur a transmis, in extenso, ses documents et avis de droit qui soulevaient le risque de la non-applicabilité de cette initiative. La Municipalité leur a fait part de ses doutes et les a particulièrement rendus attentifs à ce risque. Selon le principe “In dubio pro populo”, à savoir que le doute doit profiter aux initiateurs, la Municipalité a respecté le choix fait par ces derniers de lancer leur

campagne de récolte de signatures. La Municipalité a toujours été disponible pour répondre aux questions et aux sollicitations du comité d'initiative dans le plus grand respect de leur démarche.

Deuxièmement : Déposer une initiative, qui de l'aveu même des initiateurs ne changerait rien à la situation du parc de Sainte-Croix, comme souligné par les initiateurs dans leur argumentaire au dos de l'initiative, démontre que son but est symbolique. La commune ne dispose d'aucune marge de manœuvre pour édicter un concept communal en matière de moratoire sur l'installation d'éolienne. Cette distinction n'est pas uniquement sémantique, elle se trouve au centre du problème de sa recevabilité. Selon l'avis du service des communes et des relations institutionnelles du Canton de Vaud, cette initiative est triplement illégale et porte atteinte à la répartition des compétences entre autorités cantonale et communale. Si un avis de droit peut toujours être soumis à interprétation et discussions, il faut tenir compte ici du traitement que fera le canton d'une telle demande à savoir, je cite, que l'instauration d'une zone réservée destinée à empêcher l'installation d'éolienne ne pourrait de toute manière pas déployer d'effet juridiques en raison d'un refus d'approbation, par le Département des institutions et du territoire (DIT), de toutes les mesures qui seraient prises par la Commune pour exécuter l'initiative. Soumettre au canton un concept communal en matière de moratoire sur l'installation d'éolienne, en plus d'être hautement problématiques du point juridique, ne serait alors qu'une perte de temps, d'énergie et d'argent, ceci aux frais du contribuable.

Troisièmement : La municipalité n'est pas insensible aux arguments avancés par les initiateurs concernant un moratoire pour toutes nouvelles éoliennes, ceci tenant compte du fait que la commune de Sainte-Croix participe déjà de façon exemplaire à la production d'énergies locales sur son territoire communal. Une centrale hydraulique dans les gorges de Covatannaz, la valorisation du bois communal grâce au chauffage à distance, une aide financière communale favorisant la pose de panneaux solaires ainsi que la construction en cours à la Gittaz et au Mont des Cerfs. Si la commune ne peut édicter un concept communal en matière de moratoire sur l'installation d'éolien comme le demande cette initiative, je peux prendre l'engagement ici, devant votre conseil, qu'aucun nouveau projet d'éoliennes n'est prévu sur le territoire communal. Ce soir, par ce préavis, vous allez devoir statuer sur la recevabilité de cette initiative communale. Bien que la question soit posée à une institution politique, il s'agit d'une question de droit et non d'une question politique. Chacun à un avis et des arguments pour ou contre les éoliennes. Comme au sein du collège municipal, il y a au sein de cet hémicycle des partisans et des opposants aux éoliennes, mais ce soir la question n'est pas de vous positionner pour ou contre les éoliennes, mais la question est de savoir si cette initiative fait appel à des compétences communales ou non, à savoir si elle est recevable ou non. La Municipalité vous a présenté ce soir un préavis, qui après analyse des éléments à sa connaissance, conclut à la nullité de cette initiative communale. Attention, afin que nous puissions appliquer la décision de votre conseil, il nous faut un préavis accepté, soit avec les conclusions telles que présentées par la Municipalité ou amendées, à savoir que si une conseillère ou un conseiller considère cette initiative comme recevable il doit impérativement le faire en proposant un amendement aux conclusions dudit préavis. "Déni de démocratie", l'exercice de ce soir montre que nous appliquons notre démocratie dans sa dimension la plus entière et dans le respect le plus strict du droit. Quant au "mépris de la Municipalité", au vu des éléments développés ci-dessus, je vous laisserai seul, juge du bien-fondé de cette affirmation.

*Fin de citation*

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

**Mme la Présidente donne lecture des conclusions du préavis 21-22.** Celles-ci sont acceptées telles quelles par 35 oui, 9 non et 8 absentions.

## 12. No 21-23 Crédits complémentaires 2021

Le rapport de la commission est lu par M. Steve **Benoit**, rapporteur.

*Citation*

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis No 21-23 s'est réunie le 15 novembre 2021.

Etaient présents les conseillères et conseillers suivants :

Mme Ella Leguére PS-LV, M. Basile Geiser PS-LV, M. Andreas Zurbrügg, M. Marcel Cloux PS-LV, M. Patrice Bez PLR-VL, M. Olivier Guignard PLR-VL, M. Thierry Magnin PLR-VL, M. Jean-René Marguet UDC-Ind et votre serviteur en qualité de rapporteur soussigné.

La Municipalité était représentée par M. le Syndic Cédric Roten, Mme Rachel Gueissaz, M. Lionel-Numa Pesenti, M. Sylvain Fasola, M. Yvan Pahud, M. Stéphane Champod, M. Jean-Michel Brandt.

Conformément aux dispositions de l'article 84 du règlement du 27 juin 2016 du conseil communal, la Municipalité sollicite l'octroi des crédits complémentaires qui n'étaient pas prévisibles lors de l'établissement du budget 2021, à savoir :

**Administration générale, service informatique, budget initial de Chf 12'100.- :**

- Nouveau poste ASP- Chf 1'800.- ;
- Onduleur – Chf 900.-
- Barrettes pour 2 serveurs – Chf 1'300.-

**Soit une demande de crédit complémentaire pour le poste administration de Chf 4'000.-**

**Forêts et pâturages, pâturages et chalets, budget initial de Chf 100'000.- :**

- Dommages suite aux orages aux dessertes – Chf 15'000.-

**Soit une demande de crédit complémentaire pour le poste Forêts et pâturages de Chf 15'000.-**

**Bâtiments administratifs, bat. école primaire, budget initial de Chf 55'300.- :**

- Chauffe-eau défectueux – Chf 8'000.-
- Court-circuit sur diviseur électrique – Chf 7'250.-
- Franchise RC suite à court-circuit – Chf 1'000.-
- Travaux suite contrôle Effitec – Chf 4'000.-
- Surcoût réfection salle couture L'Auberson – Chf 10'000.-

**Soit une demande de crédit complémentaire pour le sous poste bat. école primaire de Chf 30'250.-**

**Remboursement de dommage par assurances suite au court-circuit – Chf 6'250.-**

**Bâtiments administratifs, bat. école secondaire, budget initial de Chf 54'900.- :**

- Remise en état suite à glissement de terrain – Chf 8'000.-

**Soit une demande de crédit complémentaire pour le sous poste bat. école secondaire de Chf 8'000.-**

**Temples et cultes, budget initial de Chf 54'800.- :**

- Traitement anti-mouches Ste-Croix – Chf 4'600.-

**Soit une demande de crédit complémentaire pour le poste de Chf 4'600.-**

Les crédits complémentaires au budget 2021 représentent un montant de Chf 61'850.-, sous déduction des recettes liées de Chf 6'250.-, soit une influence totale de Chf 55'600.-.

Lors de la commission une question a été soulevée quant aux bénéficiaires des crédits, à savoir soit la Municipalité, soit des entreprises privées. M. Jean-Michel Brandt, Boursier communal y répond en nous informant que tous les crédits sont destinés à des entreprises privées, ayant leurs activités dans notre commune.

Une seconde question liée au crédit concernant les travaux au bâtiment de l'école primaire est posée, à savoir : « Y existe-t-il de manière générale, un cahier d'entretien des bâtiments, ou les crédits suivants sont-ils fréquents ? » M. Sylvain Fasola, Municipal répond que des cahiers d'entretiens pour les bâtiments existent et qu'il s'agit d'une dépense exceptionnelle et non prévisible.

Le préavis ne soulevant plus d'autres questions, la commission remercie les Autorités pour les explications fournies, et adopte ce préavis par 8 voix pour et 1 voix contre.

## CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

- **d'approuver** les crédits complémentaires au budget 2021 d'un montant de Chf 61'850.- sous déduction des recettes liées de Chf 6'250.-, soit une influence totale de Chf 55'600.-.

*Fin de citation*

La discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

**Mme la Présidente donne lecture des conclusions du préavis 21-23** Celles-ci sont acceptées telles quelles à l'unanimité.

### **13. No 21-24 Fixation du plafond en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements**

Le rapport de la commission est lu par M. Basile **Geiser**, rapporteur.

*Citation*

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le jeudi 15 novembre 2021 à 21h, Salle Alexei Jaccard.

Elle était composée de Mme Ella Leguéré, ainsi que MM Andreas Zurbrügg, Marcel Cloux, Patrice Bez, Olivier Guignard, Thierry Magnin, Jean-René Marguet, Steve Benoit et du rapporteur soussigné.

La Municipalité était présente au complet, accompagnée de MM Jean-Michel Brandt, Boursier, et Stéphane Champod, Secrétaire municipal, pour répondre aux questions et apporter des explications. Nous les remercions pour leur disponibilité.

Le plafond d'endettement représente la somme maximale que la Commune peut emprunter auprès des différents organismes financiers. Cette limite est peu utilisée mais elle est néanmoins utile pour faire face aux à-coups de trésorerie.

Le plafond d'endettement est fixé à chaque législature. Pour rappel, il était de Chf 32'500'000 pour 2011-2016 et de Chf 42'500'000 pour 2016-2021 auquel s'ajoutait un plafond de Chf 6'045'000 pour les cautionnements, soit Chf 48'545'00.

Ce préavis propose un plafond à Chf 48'500'000 pour 2021-2026 y compris les risques de cautionnement soit une stabilité. Ce montant représente l'endettement total si on réalise tout ce qui est présent dans le plan d'investissement et que la commune doit assumer les risques de cautionnement.

Un indicateur intitulé « Quotité de la dette brute » permet d'évaluer l'endettement par rapport à la situation des finances communales. Malgré l'augmentation du plafond d'endettement par rapport aux législatures précédentes, ce plafond représente un ratio de 165%, soit 1.65x les revenus de la Commune, ce qui peut être considéré comme moyen. Des communes ont des taux inférieurs mais n'investissent que très peu. Ce n'est pas le cas de notre commune, qui profite d'investir pendant que les taux d'intérêts et la péréquation sont intéressants pour nous. Le taux de la quotité de dette brute de 2020 était de 71.55 %.

Malgré des taux d'emprunts bas, il est préférable de limiter ceux-ci car une augmentation des taux d'intérêts pour de telles sommes pourraient rapidement représenter des sommes très élevées et donc une augmentation du point d'impôt.

Par 8 oui et 1 abstention, la commission propose d'accepter le préavis 21-24 tel que proposé par la Municipalité à savoir :

### **CONCLUSION**

Fondée sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,**

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

- **de fixer** le plafond d'endettement brut à Chf 48'500'000.- pour la législature 2021 - 2026 ;
- **d'autoriser** la Municipalité à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires au montant défini ci-dessus, sous forme d'emprunts à moyen ou à long terme, cela au mieux des intérêts de la Commune.

*Fin de citation*

La discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

**Mme la Présidente donne lecture des conclusions du préavis 21-24.** Celles-ci sont acceptées telles quelles à l'unanimité.

## 14. Budget 2022

Le rapport de la commission est lu par M. Olivier **Guignard**, rapporteur.

*Citation*

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le Budget 2022 s'est réunie le lundi 15 novembre 2021 à 20h00 à l'Espace Alexei Jaccard. Elle était composée de Mme Ella Leguéré et de MM Andréas Zurbrügg, Marcel Cloux, Basile Geiser, Patrice Bez, Thierry Magnin, Jean-René Marguet, Steve Benoit et Olivier Guignard, rapporteur.

La Municipalité était présente incorpore et accompagnée de MM Stéphane Champod, Secrétaire municipal et Jean-Michel Brandt, Boursier.

En introduction, M. le Syndic Cédric Roten nous présenta les grandes lignes du budget complétées par des explications et des précisions des autres participants. Nous remercions tous les intervenants pour la clarté des informations et des réponses à nos questions.

### Remarques générales

La bonne santé financière d'une commune et de toutes entreprises se mesure à sa capacité d'investir sans recourir à l'emprunt. L'indicateur principal est la marge d'autofinancement (MA) et cette marge est calculée dans notre budget 2022 à Chf 2'199'300.-.

La moyenne des 10 dernières années est de Chf 3'986'282.-.

La MA budgétée est donc insuffisante pour financer toutes les rénovations et tous les investissements planifiés pour l'année 2022.

Avec la conjoncture actuelle favorable, et considérant que le maintien du taux d'impôt à 70 est raisonnable pour garder l'attractivité fiscale, il faudra, par précaution, cibler des économies dans un futur proche.

Les investissements en cours et en prévisions semblent incontournables au vu des besoins et des exigences légales. En conséquence, l'augmentation de la dette communale va certainement se poursuivre au cours de la législature. Cette augmentation aurait déjà pu intervenir au cours des deux dernières années, mais le report de gros investissements ont permis de garder la dette à un niveau stable. A noter que la charge des intérêts est faible, Chf 142'000.- pour un taux moyen de 0.65%.

En comparant les budgets 2021 et 2022, les charges augmentent de Chf 594'400.- ou 2.42% et les revenus augmentent de Chf 481'150 ou 1.77%. C'est donc une érosion des recettes de Chf 113'250.- qui est constatée.

Une remarque importante concerne la décision de renforcer l'entretien du patrimoine, routes et bâtiments, qui font augmenter les charges de Chf 2'793'427.- en 2020 à Chf 3'396'600.- au budget 2022. En préambule du Budget, l'analyse des comptes est bien documentée et les comptes analytiques par direction comportent suffisamment d'explications par des notes insérées dans les colonnes de chiffres. Ces précisions sont très utiles et permettent une bonne compréhension des recettes et des dépenses. Il est par contre intéressant de parcourir et étudier les comptes par nature.

Dans les analyses ci-dessous, nous ne traitons pas les chapitres 38 et 48 (Fonds de réserves) qui enregistrent des mouvements purement comptables, les chapitres 39 et 49 (Imputations internes) qui sont d'ordre analytique, les comptes Charges et Revenus s'annulant et le chapitre 46 (Divers participations, dons, legs ou subventions), le montant de Chf 26'000.- n'entrant pas de remarques particulières.

### Analyses des charges par nature

#### 30 - AUTORITES ET PERSONNEL

Augmentation des charges de personnels sur deux années consécutives, soit Chf 293'544.- ou 4.5% de 2020 à 2021 et Chf 253'800.- ou 3.7% de 2021 à 2022.

En 2022, le nombre d'EPT passera de 51.21 à 53.16, essentiellement pour le renforcement de la sécurité publique et les services techniques. Les raisons ont été évoquées dans le rapport mais tout est fragmenté par secteurs d'activités. Pour une évaluation globale des postes de travail et des salaires, il faudrait

disposer de l'organigramme avec les changements proposés et l'évolution de la masse salariale sans les postes additionnels.

Il faut cependant relever que la part des charges de personnel est stable à 23.2 % du total du budget. (23.6% pour 2021 et 22.4 % pour 2020).

### **31 - BIENS SERVICES MARCHANDISES**

Avec Chf 8'518'650.-, c'est le plus gros poste de dépenses représentant 28.1% du budget. L'augmentation de Chf 449'050.- (5.6%) pour l'année 2022 fait suite à une augmentation de Chf 875'482.- (12.2%) déjà budgétée pour l'année 2021. Cette politique est acceptable car elle met en œuvre un maintien régulier de nos infrastructures et permet d'absorber comptablement ces coûts dans l'année en cours.

Les achats d'eau et d'énergie restent stable mais jusqu'à quand ? Il ne faudra pas attendre pour adapter le prix du gaz si les prix du marché s'envolent.

Les honoraires et prestations de services sont aussi à un niveau élevé mais le recours à des sociétés externes telles qu'assurances, télécom, mandats d'experts et travaux de tiers est nécessaire.

### **32 - INTERETS PASSIFS**

Les intérêts des emprunts à long termes ont diminué depuis 2010 de près de Chf 500'000.- pour arriver à Chf 142'000.- en 2022. Cette situation est exceptionnelle et encourage les investissements.

Il faut pourtant se poser la question du poids de la dette en cas d'inflation. Si par exemple, nous simulons une charge d'intérêt de 3% sur une dette de Chf 40'000'000.- la charge financière serait de Chf 1'200'000.- par année. C'est encore une charge supportable pour les finances communales mais qui entraînerait obligatoirement des sacrifices sur d'autres postes ou le report de nouveaux investissements.

### **33 – AMORTISSEMENTS**

La gestion des amortissements est particulière pour les Communes. Nous proposons de ne pas entrer dans les détails mais de considérer uniquement l'évolution de la marge d'autofinancement (MA) qui sera de Chf 2'199'300 en 2022. L'érosion de cette marge au fil des ans est problématique. On peut cependant constater que la projection de cette marge pour 2021 est de Chf 4'137'550.- au lieu des Chf 2'337'550.- mentionnés dans le budget 2021, soit un report de dépenses de Chf 1'800'000.-. Il n'en sera peut-être pas de même en fin 2022.

La moyenne des MA des 10 dernières années est de Chf 3'986'282.- ainsi que déjà mentionné ci-dessus. A terme, c'est le risque pris par les décisions d'endettement qui sera déterminant.

### **35 - REMBOURSEMENT A DES COLLECTIVITES PUBLIQUES**

Avec Chf 7'000'950.-, le compte 35 représente 23.1% du budget.

Pour le compte 351, il s'agit essentiellement de l'alimentation de la péréquation et de la facture sociale que nous envoie le canton. Si nous considérons ces deux comptes, nous obtenons les résultats suivants : Alimentation de la péréquation : Chf 2'038'400.-, Facture sociale : Chf 2'609'100.- soit au total : Chf 4'647'500.-. Il y a encore Chf 47'000.- pour l'Ecole de Musique et Chf 331'000.- pour la police cantonale, soit un total de Chf 5'025'500.-.

Pour le compte 352, ce sont les participations aux comptes intercommunaux, ACRG, ORPC, AAS, entente scolaire, éliminations des ordures et des déchets pour le total de Chf 1'975'450.

Dans ce chapitre 35, il faut considérer l'impact positif considérable apporté par la péréquation : Pour les Charges, l'alimentation de ce compte est donc de Chf 2'038'400 versé au canton et pour les Revenus la ristourne cantonale est calculée provisoirement à Chf 6'091'000 soit un écart positif en faveur des comptes communaux de Chf 4'052'600.- estimé pour l'année 2022. (Voir mention du compte Revenus 452 ci-après).

Cette situation, il faut parler de solidarité intercommunale, est à l'avantage des communes à faible point d'impôt qui bénéficient des apports des communes plus favorisées. Pour rappel, la valeur du point d'impôt par habitant de Sainte-Croix est de 19.60 alors que la moyenne cantonale est de 48.17.

Le détail des calculs de la péréquation sont assez compliqués à expliquer entre les péréquations directes, celles des routes et des forêts avec leurs adaptations respectives, sachant que les valeurs des différentes péréquations et subsides cantonaux ne seront définitifs que sur les bordereaux des calculs délivrés deux ans plus tard. Ce système est d'ailleurs en train d'être remis en question au niveau cantonal.

### **36 - AIDES ET SUBVENTIONS**

Parmi 38 comptes totalisant Chf 2'504'500.- soit 8.3 % du budget, il est intéressant de relever quelques chiffres de ce chapitre souvent discuté car il intéresse très directement les citoyens et les associations.

Relevons le montant déterminé par le canton de la Participation au déficit des transports publics (Chf 656'200.-), les subventions communales aux Trolls en Tablier Bleu (Chf 453'500.-) et Mamans de jours (Chf 95'000.-), la participation à ADNV tourisme (Chf 159'400.-), l'encouragement à la promotion économique (Chf 95'000.-), les différentes promotions culturelles et récréatives (56'000.-), le soutien au projet des Musées (Chf 50'000.-), les subsides à la promotion sportive (73'750.-) et le subside à la Société Coopérative de la piscine (Chf 125'700.-).

Vu sous un autre angle, les promotions économique (Chf 120'000.-), culturelle (Chf 414'500.-), touristique (Chf 308'100.-) et sportive (Chf 264'500.-) démontrent aussi les aides financières proposées pour ces domaines d'activités.

#### **Analyses des revenus par nature**

#### **40 et 41 - IMPOTS ET PATENTES**

Sans surprise, avec Chf 10'241'000.-, le compte 40 est le plus important du budget et en représente 33.8 %. Ainsi que déjà mentionné, le taux d'imposition communal pour l'année 2022 restera à 70. L'augmentation estimée de Chf 355'000.- ou 3.6 % par rapport au budget 2021 démontre la confiance que les rentrées fiscales pourront se maintenir au niveau des comptes 2020. C'est une bonne nouvelle vu les circonstances actuelles.

#### **42 - REVENUS DU PATRIMOINE**

Il s'agit des fermages et des locations des immeubles communaux, l'Hôtel de Ville, les musées et les écoles notamment. Le montant des loyers reste stable à Chf 2'827'200.- ou 9.3 % du budget. Les analyses objet par objet sont bien détaillées dans les comptes d'exploitation.

#### **43 - TAXES ET VENTES**

Sous ce chapitre, avec des revenus de Chf 7'331'050.- qui représente 24.2 % du budget, il y a deux comptes importants à relever, soit :

434 Taxes de raccordement et utilisation eau potable, épuration, taxe forfaitaire des ordures et taxe énergétique pour un total de Chf 2'531'000.-.

435 Ventes et prestations de services tel que vente de gaz (Chf 2'450'000.-), vente de bois (Chf 300'000.-), bois énergie (Chf 234'000.-), vente d'eau potable (Chf 310'000.-), travaux facturés à des tiers (Chf 474'000.-), finances de décharge (Chf 326'250.-) et divers pour un total de Chf 4'403'500.-.

#### **44 et 45 PARTICIPATION A RECETTES ET AU REMBOURSEMENT DE COLLECTIVITE PUBLIQUE**

Compte 441 : Taxes de séjour et impôt sur les gains immobiliers pour Chf 263'00.-.

Compte 451 : Divers subsides et subvention cantonales pour les forêts, la bibliothèque et la défense incendie pour un total de Chf 555'800.-

Compte 452 : Sous ce compte, nous retrouvons les montants des différentes péréquations mentionnées sous le chapitre 35 soit Chf 6'091'000.- auquel s'ajoute 333'300.- de participation des différentes ententes communales soit au total Chf 6'424'300.-.

Ces deux derniers comptes, 451 et 452, totalisent Chf 6'980'100.- et représentent 23.0 % du budget.

Le passage en revue de tous les comptes et les analyses financières n'a pas généré de questions particulières. Finalement le budget proposé montre un résultat positif de Chf 36'150.-.

Au vote, la commission a accepté le projet de budget par 8 voix pour et 1 abstention.

La Commission vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2022 tel qu'il vous est présenté, à savoir :

#### **CONCLUSION**

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,**

sur proposition de la Municipalité et entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour décide :

- **d'accepter** le projet de budget 2022 tel que présenté.

*Fin de citation*

La discussion est ouverte.

**Mme la Présidente** passe en revue les différents chapitres du projet de budget 2022. A la lecture de ces pages, les Conseillères et Conseillers peuvent intervenir pour poser leurs questions ou faire part de leurs remarques éventuelles.

**M. Pierre-Alain Gerber** intervient à la page 43, concernant la n°59, rue Centrale, réfection : il constate qu'aucun crédit d'étude n'est prévu pour ces travaux et souhaite des éclaircissements.

**M. le Municipal Yvan Pahud** indique que Chf 150'000.- ont été inscrits sur une ligne sans que le libellé n'ait été modifié. Il assure que cela englobe l'étude et la réfection. Il mentionne que deux préavis seront proposés, un pour le crédit d'étude et l'autre pour la réalisation des travaux en temps voulu.

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

**Mme la Présidente donne lecture des conclusions du préavis sur le projet du Budget 2022.**  
Celles-ci sont acceptées telles quelles à l'unanimité.

## **15. Commission rapportant sur le postulat « Pour une redynamisation du centre du village et des commerces locaux »**

Le rapport de la commission est lu par M. Eric **Vuissoz**, rapporteur.

### *Citation*

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission nommée par le Bureau du Conseil communal s'est réunie le mardi 23 novembre à la salle du Mont-des-Cerfs à 19h00.

Elle était composée de Mmes Isabelle Dessonnaz, Ella Leguére, Nicole Frossard et de MM Pierre-Alain Gerber, Michael Mollet et du rapporteur soussigné. Monsieur Tristan Merminod était excusé.

M. Steve Benoit était présent, et nous donna les explications de son postulat.

Après un bref échange, les membres de la commission proposent à l'unanimité au Conseil communal de prendre en considération le postulat de M. Steve Benoit et de le renvoyer à la Municipalité pour étude.

### *Fin de citation*

La discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

**Mme la Présidente soumet au vote la prise en considération du postulat et le renvoi à la Municipalité.** Le postulat de M. Steve Benoit est renvoyé à la Municipalité par 47 oui, 1 non et 4 absentions.

## **16. Interpellations, propositions, questions**

**M. Thierry Magnin** demande des informations plus détaillées concernant les comptes du téléski. Selon le Journal de Ste-Croix, lors de l'exercice 2020-2021, les salaires correspondaient à Chf 222'000.- pour 57 jours d'ouverture alors que, pour l'exercice 2019-2020, ceux-ci étaient de Chf 191'000.- pour 19 jours d'ouverture. Il souhaite connaître la raison de cette différence.

**M. le Municipal Yvan Pahud** confirme ces chiffres et indique que, pour la période 2019-2020, malgré une saison quasi inexistante, une personne avec un contrat fixe avait été employé en plus d'aides occasionnelles. Il constate que le poste des salaires est plus avantageux en employant des personnes à la saison qu'en employant des personnes avec un contrat annuel. Le système d'engagement a été adapté à la demande des communes afin d'employer des personnes de manière saisonnière.

**M. Thierry Magnin** remercie M. le Municipal Yvan Pahud pour ces informations et demande quelles seront les responsabilités du chef technique d'exploitation.

**M. le Municipal Yvan Pahud** explique qu'à l'heure actuelle, un administrateur en la personne de M. Alain Pointet a été engagé et que la fonction de chef d'exploitation est assumée par M. Gabriel Bonnard qui a une formation et des diplômes de chef d'exploitation. M. Bonnard est engagé à la saison d'hiver selon la météo.

**M. Jean-René Marguet** remarque que des personnes souhaitaient utiliser la piste éclairée ce dimanche 12 décembre. Comme celle-ci était fermée, ces derniers ont essayé d'appeler l'Office du tourisme, mais n'ont pas eu de réponse, car ce dernier était vraisemblablement également fermé. Ces personnes sont

donc parties skier à Mauborget. Faisant lui-même partie des bénévoles, M. Marguet sait que la question s'était posée d'ouvrir ou non la piste. Il explique avoir consulté le site de l'Office du tourisme et avoir vu que celui-ci était dimanche, lundi, mardi, avec ouverture le mercredi de 09h00 à 16h00. Il a ensuite vu sur google qu'un lien renvoie au Chalet des Rasses. M. Marguet demande à ce que les informations soient plus claires et précises afin que les skieurs puissent avoir des informations fiables.

**M. Laurent Buchs** interpelle la Municipalité quant à la situation de DomaHabitare car selon les voisins, les appartements seraient loués comme maisons de vacances ou de weekends. Il aimerait savoir si des autorisations dans ce sens ont été données par la Commune et si le permis d'habiter a été délivré.

**M. le Municipal Lionel-Numa Pesenti** répond que le permis d'habiter a été délivré en septembre ou octobre, moyennant encore quelques conditions provisoires.

**M. Laurent Buchs** demande si toutes les conditions sont réunies pour y habiter.

**M. le Municipal Lionel-Numa Pesenti** explique que les prescriptions qui sont contrôlées lors de l'attribution d'un permis d'habiter, notamment les chutes et autres, ont été reconnues conformes lors de la visite. Celle-ci a été faite en présence du commandant des pompiers qui a validé les normes incendie et les matériaux utilisés. Il s'est avéré que les normes étaient suffisamment respectées.

**M. Laurent Buchs** questionne sur le drapeau pirate qui a été installé sur l'usine Reuge et demande si la Municipalité va prendre des dispositions pour régulariser la situation. Il remarque en outre que des gens dorment dans le squat, alors que cela n'est pas autorisé, et demande si ces personnes paient une taxe de séjour.

**M. le Municipal Yvan Pahud** répond d'abord à M. Jean-René Marguet que, durant les périodes dites creuses (mi-mars à mi-juin, mi-septembre à mi-novembre), l'Office du tourisme est ouvert du mercredi au vendredi de 09h00 à 16h00, le samedi de 09h00 à 13h00 durant les vacances scolaires et les jours fériés. Durant l'été, c'est ouvert du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00, le samedi et les jours fériés de 09h00 à 13h00. Durant la période hivernale, l'Office ouvre un bureau aux Rasses, qui est ouvert en fonction des remontées mécaniques, en principe de 09h00 à 16h30 du lundi au dimanche. M. le Municipal Pahud précise que toutes les informations sur les activités du Balcon du Jura sont indiquées au bureau des Rasses de l'Office du tourisme. Le bureau de Sainte-Croix est fermé lorsqu'il est décentralisé aux Rasses.

Concernant l'usine Reuge, le dossier est plus compliqué. Une réponse plus complète et détaillée sera apportée dans une séance ultérieure car le dossier est actuellement dans les mains de l'Office des faillites de Genève. Il précise que la Municipalité n'a que peu de marge de manœuvre en raison de la situation.

**M. Steve Benoit** évoque les conditions météorologiques très mauvaises de la journée de vendredi dernier. Il indique qu'une ambulance s'est retrouvée bloquée sur le chemin des Fleurettes et que c'est un privé qui a ouvert la route pour débloquer celle-ci. Il ne veut pas rendre responsables les employés communaux qui étaient débordés, lui-même ayant aidé des personnes lors d'accidents ce jour-là. M. Benoit demande, s'il y a un véhicule de déneigement qui serait prêt à ouvrir la route aux véhicules de secours en cas de nécessité et ce 24h/24, précisant qu'un hélicoptère ne peut pas voler par n'importe quel temps.

**M. le Municipal Yvan Pahud** répond que le service des travaux de la Commune a un service de piquet qui répond par téléphone 24h sur 24. Ce service de piquet est apte à envoyer un véhicule en cas d'urgence.

Les conditions de neige sont magnifiques depuis une semaine mais ont nécessité une organisation et un engagement très éprouvant pour les employés communaux. La Commune peut également compter sur les entreprises privées qui viennent en aide lors de telles conditions. M. le Municipal Pahud précise que, lorsque la neige tombe la nuit, les employés commencent à 04h00 du matin et le village est en principe déneigé pour 07h00. Par contre, la situation devient critique quand la neige commence à tomber à 06h00 du matin, et ce avec 60 cm de neige fraîche en 12 heures. Il soutient les employés qui ne ménagent pas leurs efforts pour assurer un service de qualité. M. le Municipal Pahud entend les

critiques et indique c'est toujours possible de faire mieux. Il constate que tout le canton s'est retrouvé dans la même situation.

**M. Steve Benoit** relève que ce n'est pas une critique et que les employés communaux ont fait un boulot énorme, mais il souhaitait savoir si un véhicule pouvait être appelé en urgence pour débloquer un véhicule d'urgence.

**M. le Municipal Yvan Pahud** confirme que le service de piquet est atteignable 24h sur 24.

**Mme Caroline Thierstein** demande quelle est la capacité d'accueil des nourrissons aux Trolls. Elle remarque que c'est très difficile d'avoir une place et que la liste d'attente est longue.

**M. le Municipal Sylvain Fasola** se réjouit que la question des familles revienne dans les discussions vu ce qui a été dit précédemment. Il indique qu'à sa connaissance, il n'y a pas de liste d'attente considérable ; il se peut que selon la période et de manière intermittente, la liste soit plus ou moins importante en raison de plusieurs naissances, mais celle-ci est en général absorbée dans des délais raisonnables. M. le Municipal Fasola mentionne que les mamans de jour font partie intégrante de l'offre d'accueil de jour. Le développement du réseau, se fait sur une période de 5 ans, et vu la démographie actuelle, il n'est pas prévu d'envisager un agrandissement des structures car un état des lieux a été fait fin 2020. La Commune de Sainte-Croix n'envisage donc pas une augmentation des places d'accueil avant 2025. Par contre, au niveau de la gestion sur le terrain, il y a des places qui se libèrent au niveau de l'accueil parascolaire. M. le Municipal admet que la situation de l'accueil préscolaire est plus tendue. En résumé, pour lui, la demande est là, mais elle ne représente pas un nombre qui justifierait une augmentation des places. Il faut un équilibre entre les charges et les recettes et M. le Municipal Fasola rappelle que, dans le budget, les Communes de Sainte-Croix, Bullet et Mauborget participent à la couverture du déficit de la structure d'accueil de jour des enfants.

**M. Stéphane Mermod** intervient :

*Citation*

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Membres du Conseil, Monsieur le Syndic, Madame, Messieurs les Membres de la Municipalité,

Je souhaite poser une question à l'attention de la Municipalité.

Demain, mardi 14 décembre, aura lieu la désignation des représentants des parents d'élèves au sein du Conseil de l'établissement primaire et secondaire de Sainte-Croix et environs.

En consultant le site internet de l'établissement scolaire, j'ai découvert que le Conseil d'établissement ne semblait pas s'être vu depuis le mois de janvier 2020. Est-ce que cette information est correct et quels ont été les motifs pour cette longue hibernation ?

*Fin de citation*

**M. le Municipal Sylvain Fasola** indique qu'effectivement, il n'y a pas eu de séance depuis le début de la période Covid. Le Conseil d'établissement a essentiellement un rôle consultatif, sa principale fonction étant l'octroi de 2 demi-journées de congés sur l'année scolaire. Avec la pandémie, le président du Conseil d'établissement n'a pas souhaité tenir les réunions pendant cette période et aucun membre, en tout cas du conseil d'établissement, n'a évoqué ce manque.

**M. Stéphane Mermod** remercie M. le Municipal Fasola pour sa réponse et souhaite préciser :

*Citation*

Selon le règlement du conseil de l'établissement scolaire de Sainte-Croix, ce conseil a pour rôle de :

- concourir à l'insertion de l'établissement dans la vie locale ;
- appuyez l'ensemble des acteurs de l'établissement dans l'accomplissement de leur mission, notamment dans le domaine éducatif ;
- permettre l'échange d'informations et de propositions entre l'établissement et les autorités locales, la population et les parents d'élèves.

Parmi les compétences complémentaires, le Conseil de l'établissement scolaire de Sainte-Croix peut proposer des activités culturelles et de prévention, péri- et postscolaires.

Les écoles font face à la crise sanitaire en conjuguant protection des élèves et droit à l'instruction. Depuis très tôt dans cette crise, les intervenants tiers, notamment en milieu psychiatrique, ont constaté un accroissement des angoisses et des dépressions, si ce n'est plus, parmi les jeunes. En mars de cette année, notre Conseil a renvoyé un postulat de ma collègue Ella Leguéré à la Municipalité pour réfléchir aux pistes à mettre en œuvre pour soutenir la santé mentale de la population. En septembre dernier, les pédiatres vaudois, ont fait part de leur vive inquiétude devant la « stigmatisation » des enfants dans la crise sanitaire.

Je regrette donc que le Conseil d'établissement ne se soit pas vu depuis si longtemps, et surtout depuis le début de la crise, même si je comprends qu'à certaines périodes cela n'était pas possible. Il me semble en effet que tous les intervenants dans l'école et autour de l'école doivent concourir ensemble pour soutenir nos élèves, qui vivent bien trop jeunes l'angoisse du chamboulement de leur quotidien à cause des mesures sanitaires.

Je remercie donc notre Municipalité de bien vouloir veiller, par ses moyens, à ce que le Conseil d'établissement puisse effectivement se réunir dès que possible.

*Fin de citation*

La parole n'est plus demandée.

**Mme la Présidente** clôt la discussion.

**Mme la Présidente** demande aux rapporteurs de venir signer leur rapport auprès de Mme Ferrari si cela n'a pas encore été fait.

**Mme la Présidente** remercie l'assemblée de sa participation et de son travail durant cette année, elle précise que l'apéritif n'a pas été prévu, comme habituellement, en raison de la pandémie. Elle espère que, durant l'été, la situation sera favorable pour l'organisation de grillades. Elle souhaite une belle soirée à chacun et de très belles fêtes de fin d'année. Elle rappelle la prochaine séance du Conseil aura lieu le 21 mars 2022.

La séance est levée à 23h.

La présidente :



Luzia Bernshaus



La secrétaire :



Stéphanie Bassi